



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 48200

Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur l'opportunité de créer un ordre national des infirmiers et infirmières en France. Cette structure qui existe dans de nombreux pays européens tels que l'Espagne ou le Danemark permettrait de regrouper cette profession. Depuis quelques années, de nombreux textes réglementaires et notamment les décrets des 16 février et 15 mars 1993 ont permis de reconnaître et renforcer le statut de cette profession de santé. Leur présence humaine et leurs qualités de travail dans notre système de soins sont des facteurs clés reconnus par tous. Toutefois, peu organisés (8 % de ces professionnels adhèrent à un syndicat), ils souhaiteraient que leur volonté de représentation à travers un ordre professionnel fut reconnue. Cet ordre, représentant et rassembleur de l'ensemble de la profession, prendrait des initiatives, par exemple dans les domaines de la formation, de la discipline professionnelle ou de la déontologie. Il souhaiterait donc savoir si la création d'un ordre des infirmiers et infirmières est actuellement à l'ordre du jour ou le sera prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Bur Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48200

Rubrique : Infirmiers et infirmières

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 648